



LA REDUCTION GENERALE DEGRESSIVE UNIQUE

Anciennement Réduction générale de cotisations patronales

Avant de démarrer

A compter du 1er janvier 2026, la formule de calcul de la réduction générale est la suivante :

Coefficient	$T_{min} + (T_{delta} \times [0,5 \times ((3 \times \text{SMIC brut} / \text{rémunération brute}) - 1)]^p)$
En Excel	$T_{min} + (T_{delta} * (0,5 * ((3 * \text{SMIC brut} / \text{rémunération brute}) - 1))^p)$

Et voici la signification des éléments variables de la formule

T min	0,02 c'est le minimum d'exonération pour les salaires inférieurs à 3 SMIC
T delta	0,3781 en cas de <u>FNAL</u> de 0,10% ou 0,3821 en cas de <u>FNAL</u> de 0,50% Voir la diapo précédente
SMIC	Selon le SMIC en cours d'année et non plus figé comme en 2025
Exposant P	1,75

Un exemple avec un salaire brut de 2 500 €, une cotisation FNAL DE 0,10% et le SMIC à 1 823,03 €

Coefficient en Excel	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1823,03/2500)-1))^{1,75})$
Coefficient résultat	0,171879812998139
Réduction	$0,1719 * 2\ 500\ € = 429,75\ €$

Attention à vos calculs : Excel ne traite pas les mathématiquement les formules de calcul

Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales

La régularisation

L'allègement se calcule soit selon la régularisation annuelle et dans ce cas, il faut effectuer les calculs selon les données de **SMIC** et de salaire du mois en cours puis régulariser sur l'ensemble de l'année en décembre.

OU

Pratiquer par régularisation progressive mensuelle (C'est la solution courante).

Dans le cas les formules s'effectuent sur les cumuls de salaires et de **SMIC en cours au 31 décembre** depuis janvier ce qui permet d'obtenir un allègement cumulé.

De cet allègement cumulé on retire les allègements calculés les mois précédents.

Le SMIC en cas d'absences

Le SMIC ne se calcule pas en fonction des heures réalisées sous la déduction des absences ! Il se calcule selon la formule suivant :

SMIC à utiliser = SMIC applicable hors absence * Salaire brut / Salaire hors absence



Exercices de niveau 1

1^{er} casENONCE

Salaire de base	2 050.00 €
Prime exceptionnelle	150.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

CORRIGE**Décompte du salaire brut**

Salaire de base		2 050.00 €
Prime exceptionnelle		150.00 €
Salaire brut		2 200.00 €

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	35 h * 52 semaines / 12 mois	151.6667
SMIC applicable	12.02 * 35 heures * 52 semaines / 12 mois	1 823.03 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 3	1 823.03 € * 3	5 469.09 €
---------------------	----------------	------------

Calcul de l'allègement

Formule du coefficient	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1823,03/2200)-1))^{1,75})$	0.2448
Brut applicable		2 200.00 €
Allègement du mois	2 200.00 * 0.2448	538.56 €

2^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	5 470.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	35 h * 52 semaines / 12 mois	151.6667
SMIC applicable	12.02 * 35 heures * 52 semaines / 12 mois	1 823.03 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 3	1 823.03 € * 3	5 469.09 €
Le salaire brut de 5 470 € est supérieur à 3 SMIC et de ce fait, l'allègement ne s'applique pas		

Et si nous calculions l'allègement malgré tout !

Calcul de l'allègement

Formule du coefficient	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1823,03/5470)-1))^{1,75})$	#NOMBRE! Coefficient non calculable (salaire ≥ 3 SMIC) → coefficient = 0
Un message d'erreur sous excel car le montant calculé ne peut être négatif		
Essai avec 5 469	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1823,03/5469)-1))^{1,75})$	Coeff de 0.02
En conclusion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 SMIC : Pas d'allègement ➤ Inférieur à 3 SMIC : Minimum de 0.02 	

3^{ème} casENONCE

Salaire de base de l'apprenti	918.92 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

CORRIGE**Application de la formule d'allègement**

Formule du coefficient	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1823,03/918.92)-1))^{1,75})$	1.8676
	Résultat impossible car > 0.3981	
Allègement maximal	$0.02 + 0.3781 =$	0.3981
Allègement du mois	$918.92 * 0.3981 = 365.82 \text{ €}$	

4^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 650.00 €
Durée hebdomadaire de travail	24 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

CORRIGE

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	24 h * 52 semaines / 12 mois	104.00
SMIC applicable	104.00 * 12.02 €	1 250.08 €

Calcul de l'allègement

Formule du coefficient	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1250.08/1650)-1))^{1,75})$	0.1915
Brut applicable		1 650.00 €
Allègement du mois	1 650.00 * 0.1915	315.98 €

5^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	2 050.00 €
Heures supplémentaires à 125%	15 heures
Heures supplémentaires à 150%	2 heures
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Taux horaire à 125%	$2\ 050 / 151.67 * 125\%$	16.90 €
Taux horaire à 150%	$2\ 050 / 151.67 * 150\%$	20.27 €
Salaire de base		2 050.00 €
Heures à 125%	$15\ h * 16.90\ €$	253.50 €
Heures à 150%	$2\ h * 20.27\ €$	40.54 €
Salaire brut	$2\ 050 + 253.50 + 40.54$	2 344.04 €

Décompte du SMIC applicable

Horaires mensuel	$151.6667 + 15 + 2$	168.6667
SMIC applicable	$168.6667 * 12.02\ €$	2 003.76 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 3	$2\ 003.76\ € * 3$	6 011.28 €
Le salaire brut de 2 344.04 € est inférieur à 3 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement

Formule du coefficient	$0,02 + (0,3781 * (0,5 * ((3 * 2003.76 / 2344.04) - 1))^{1,75})$	0.2660
Brut applicable		2 344.04 €
Allègement du mois	$2\ 344.04 * 0.2660$	623.51 €

6^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 950.00 €
Jours ouvrés en janvier	22 jours
Durée du travail	7 heures / jour
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	14 salariés
Absence	21 heures

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Durée réelle de travail	22 jours * 7 heures	154.00 heures
Taux horaire d'absence	1 950 / 154 h	12.66 €
Salaire de base		1 950.00 €
Absences	21 h * 12.66	265.86 €
Salaire brut	1 950.00 – 265.86	1 684.14 €

Décompte du SMIC applicable

Salaire normalement perçu hors absence		1 950.00 €
Salaire réellement perçu		1 684.14 €
SMIC applicable	$1\,823.03 * 1684.14 / 1950$	1 574.48 €

Calcul de l'allègement

Coefficient	$0,02 + (0,3781 * (0,5 * ((3 * 1574.48 / 1684.14) - 1)))^{1,75}$	0.3359
Allègement du mois	$1\,684.14 * 0.3359$	565.70 €

7^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 400.00 €
Absence	2 jours de 5 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés
Jours ouvrés du mois	22 jours

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Durée mensuelle moyenne	25 heures * 52 semaines / 12 mois	108.33 h
Durée réelle de travail du mois	(22 * 5 h)	110.00 h
Taux horaire d'absence	1 400.00 / 110 h	12.73 €
Salaire de base		1 400.00 €
Absences	10 heures * 12.73 €	127.30 €
Salaire brut	1 400.00 – 127.30 €	1 272.70 €
Effectif		18 salariés

Décompte du SMIC applicable

SMIC applicable hors absence	$1\,823.03 / 35 * 25$	1 287.00 €
Salaire normalement perçu hors absence		1 400.00 €
Salaire réellement perçu		1 272.70 €
SMIC applicable	$1\,287.00 / 1\,400 * 1\,272.70$	1 169.97 €

Calcul de l'allègement

Coefficient	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1169.97/1272.70)-1))^{1,75})$	0.3217
Allègement du mois	$1\,272.70 * 0.3217$	409.43 €

8^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	12 salariés
Heures supplémentaires en février	6 h

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février**

CORRIGE

Décompte du SMIC applicable

SMIC applicable	$12.02 \text{ €} * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12$	1 823.03 €
-----------------	--	------------

Calcul de l'allègement de janvier

Coefficient	$0,02 + (0,3781 * (0,5 * ((3 * 1823.03 / 1900) - 1))^{1,75})$	0.3588
Allègement du mois	$1 900.00 * 0.3588$	681.72 €

Calcul des salaire brut en février

Salaire de base		1 900.00 €
Heures supplémentaires	$6 \text{ h} * (1900 / 151.67 * 125\%)$	93.96 €
Salaire brut		1 993.96 €

Calcul des cumuls janvier + février

Bruts cumulés	$1 900 + 1 993.96$	3 893.96 €
Smic cumulés	$1 823.03 + (157.67 * 12.02)$	3 718.22 €

Application de la formule sur les cumuls

Coefficient	$0,02 + (0,3781 * (0,5 * ((3 * 3718.22 / 3893.96) - 1))^{1,75})$	0.3545
Allègement cumulé	$3 893.96 * 0.3545$	1 380.41 €

Calcul de l'allègement de février = Allègement cumulé des deux mois – allègement de janvier

Allègement cumulé		1 380.41 €
Allègement de janvier		681.72 €
Allègement de février	$1 380.41 - 681.72$	698.69 €



La réduction générale dégressive unique

RGDU

Exercices de niveau 2

9^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	2 200.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime de présence	1 100.00 €

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de juin**

CORRIGE

Calcul du cumul des allègements mensuels de janvier à mai inclus

SMIC janvier à mai	$12.02 * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12 \text{ mois} * 5 \text{ mois}$	9 115.17 €
Salaires bruts janvier à mai	$5 \text{ mois} * 2\,200 \text{ €}$	11 000.00 €
Coefficient arrondi	$0,02 + (0,3821 * (0,5 * ((3 * 9115.17 / 11000) - 1))^{1,75})$	0,2472
Allègement cumulé	$11\,000 * 0.2472$	2 719.20 €

Calcul du cumul des allègements mensuels de janvier à juin inclus

SMIC janvier à juin	$12.02 * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12 \text{ mois} * 6 \text{ mois}$	10 938.20 €
Salaires bruts janvier à juin	$(6 \text{ mois} * 2\,200 \text{ €}) + 1\,100 \text{ €}$	14 300.00 €
Calcul du coef	$0,02 + (0,3821 * (0,5 * ((3 * 10938.20 / 14300) - 1))^{1,75})$	0.1985
Allègement cumulé	$14\,300 * 0.1985$	2 838.55 €

Calcul de l'allègement de juin

Allègement janvier à juin	$14\,300 * 0.1985$	2 838.55 €
Allègement janvier à mai	$11\,000 * 0.2472$	2 719.20 €
Allègement de juin	$2\,838.55 - 2\,719.20$	119.35 €

10^{ème} casENONCE

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 ^{ème} mois en juin	1 000.00 €
Prime en décembre	1 800.00 €

Travail à effectuer : Calculez les montants des allègements mensuels de janvier à décembre. Utilisez Excel en prenant comme exemple la feuille allègement

Faites les calculs en régularisations mensuelles progressives et en régularisation annuelle

Ventilez aussi les réductions mensuels sur la retraite et l'urssaf

CORRIGE

Téléchargez le fichier excel de corrigé